

CONSEIL MUNICIPAL DE PETIT-CROIX
Procès-verbal de la séance du 13 Décembre 2024

Le treize décembre deux mille vingt-quatre à 19h30, le conseil municipal de Petit-Croix s'est réuni en mairie sur la convocation et la présidence de M. Isabelle SEGURA, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 09

Quorum : 05

Nombre de conseillers présents : 08

PRESENTS : Isabelle SEGURA – Anne-Cécile ALZIEU – Roger CHENUT – Nadine EINHORN – Peggy GERARD – Yannick ROUKAVITZINE – Jérémy COHET – Christelle MASSIAS

ABSENTS : Bruno FERREIRA SEBBANE

ABSENTS EXCUSES : /

PROCURATIONS : /

SECRETAIRE DE SÉANCE : Christelle MASSIAS

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation / modification du procès-verbal de la séance du 17/10/2024
- 2- Tarifs cases columbarium
- 3- Retrait de la commune du syndicat de gestion de la piscine d'Etueffont
- 4- Destination des coupes – Exercice 2025
- 5- Tarif affouage
- 6- Demande de subvention école publique de Chèvremont
- 7- Adhésion au groupement de commande prestations de topographie
- 8- Décision budgétaire modificative n°03/2024
- 9- Questions diverses

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024

Aucune observation

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

2 – Tarifs cases columbarium

Mme la Maire informe les membres du Conseil que suite à l'installation d'un nouveau columbarium au cimetière communal, il y a lieu de se prononcer sur le tarif à appliquer aux alvéoles.

Elle rappelle que le tarif actuel, fixé par délibération du 21/09/2007, s'établit à 620€ pour une durée de 30 ans.

Enfin, elle précise que le coût des travaux pour 9 cases supplémentaires (extension columbarium existant et ajout d'un nouveau) se monte à 6 560 € TTC.

Le conseil municipal est appelé à fixer :

- *le nouveau coût* de location d'une alvéole (ou case) au columbarium pour une durée de 30 ans
- *la date d'effet*

le conseil fixe le nouveau coût de location d'une alvéole pour une durée de 30 ans à 750€ à partir du 1^{er} janvier 2025.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

3 – Retrait de la commune du syndicat de gestion de la piscine d'Etueffont

Mme le Maire rappelle que la délibération de Grand Belfort communauté d'agglomération en date du 14 décembre 2023, portant modification de l'intérêt communautaire relatif aux équipements nautiques, a emporté le retrait du Syndicat intercommunal de la piscine Béatrice Hess des 18 communes de l'agglomération.

Lors du transfert de compétence au syndicat, les communes n'ont procédé à aucune mise à disposition à son profit. Il en résulte qu'aucune restitution ne doit être envisagée et que ce sont les dispositions du 2° de l'article L5211-25-1 du CGCT qui régissent les conditions de retrait des communes, soit celles d'un accord sur la répartition des éléments du bilan financier.

Ainsi, les 18 communes sortantes ont à acquitter un coût de sortie global de 50k€, soit pour la commune de PETIT-CROIX, la somme de 1 850.95 €.

Il est donc demandé au conseil de se prononcer sur ces conditions financières de sortie du syndicat.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

4 – Destination des coupes – Exercice 2025

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 28/10/2024 pour l'exercice 2025 avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Considérant l'avis de la commission forêt formulée lors de sa réunion du 28/10/2024

Il est demandé au conseil municipal

- 1) D'approuver l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

Se référer à la fiche d'aide à la saisie fournie par l'ONF pour compléter les tableaux

UG	Programme	Proposition	Nouvelle proposition	Justification	Type de coupe	Surf. a Dés. (ha)
Numéro de la parcelle	Année à laquelle la coupe est prévue	Année à laquelle la coupe est proposée	Coupe non proposée à l'état d'assiette et reportée	Raison du report de la coupe	Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire...	Surface désigner par l'ONF
1_a1	2025	2025			Eclaircie	3.62
3_a2	2020	2025			Amélioration	4.15

- 2) ~~INFORME le Préfet de Région des motifs (art.L 214-5 du CF) de sa décision à reporter ou supprimer les coupes suivantes proposées par l'ONF sur l'état d'assiette de l'exercice~~

- 3) De décider des orientations de mise en marché suivantes :

Ces décisions peuvent s'appuyer sur la stratégie de commercialisation des bois en forêt publique, validée par les Communes forestières et l'ONF.

Dénomination du chantier forestier	Produits prévus	Bois façonnés			Bois sur pied	
		Vente en contrat	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage
1_a1						X
3_a2	BIBE	X				
3_a2	Grumes	X				

En complément, une délibération spécifique à la campagne d'affouage précisera les conditions de son organisation (arrêter le règlement et rôle d'affouage, montant de la taxe, garants, etc...).

Par ailleurs, une délibération précisera l'orientation en affouage de houppiers pour la parcelle 5r.

Pour le chantier en bois façonné de la parcelle 5r, laisser les houppiers pour un volume estimatif de 30 stères en bord de chemin SI L'EXPLOITATION A LIEU AVANT LE DEMARRAGE DE L'AFFOUAGE 2024/2025.

Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, la commune accepte que ses bois soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette.

Oui

Non

- 4) De décider des modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés

Dénomination du chantier forestier	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1)	Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied (2) anciennement dite « exploitation groupée »
3_a2	X	

- (1) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de bois façonnés bord de route, le Propriétaire se charge, conformément à l'article L.214-11 du code forestier, de l'ensemble des opérations d'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage / classement) soit en Régie, soit en faisant appel à une ou plusieurs ETF. Il a la possibilité de confier à l'ONF une prestation d'assistance technique à donneur d'ordres.

Demande à l'ONF de conclure une convention de prestation d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre (ATDO)
 Oui Non

- (2) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de Bois sur pied destinés à être vendus façonnés, l'ONF se charge conformément à l'article L.214-7 du code forestier de l'ensemble des opérations liées à l'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage, classement...).

- 5) D'autoriser le maire à signer les documents afférents

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Il est demandé également au conseil de se prononcer sur le devis d'exploitation des coupes de cette saison d'exploitation 2024/2025, à savoir parcelles 5/10/16, présenté par l'entreprise HAGMANN David pour les tarifs suivants :

- Abattage façonnage 13.50€/m3
- Débardage 10.00€/m3
- Heure de tracteur 85€/H
- Heure de bûcheron 45€/H

Le conseil ne peut pas se prononcer et attend d'autres devis.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 0

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 8

5 – Tarif affouage

M. CHENUT, adjoint en charge des forêts, informe les membres du conseil que le prix du stère issu de l'affouage a été fixé à 8€ par délibération en date du 20 novembre 2009.

Il propose de passer ce prix à 9€ du stère à compter de la campagne d'affouage 2024/2025.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

6 – Demande de subvention école primaire publique de Chèvremont

Mme la Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de subvention de l'école primaire publique de Chèvremont afin d'aider au financement d'une classe Découverte au centre de la ligue de l'enseignement de Chaux Neuve du 31 mars au 04 avril 2025 pour les 21 élèves de la classe de CE2/CM1.

Le coût de ce séjour s'élève 5 493.80 € auxquels s'ajoute le coût du transport soit 909€ pour cette classe. Une subvention de la Région a déjà été obtenue, d'autres sont en attente (CAPE et JPA), la mairie de Chèvremont et la coopérative scolaire participeront également et des ventes seront organisées afin alléger le coût pour les parents.

1 élève de Petit-Croix est concerné.

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour décider *du versement ou non* d'une subvention et le cas échéant *d'en fixer le montant*.

Le conseil décide le versement d'une subvention d'un montant de 20€

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 7

CONTRE : 1
(Nadine EINHORN)

ABSTENTIONS : 0

7) Adhésion au groupement de commande prestations de topographie

Par délibération du 23 septembre 2024, le bureau communautaire du Grand Belfort a décidé la création d'un groupement de commande pour la passation de marchés relatifs à des prestations de topographie.

Afin que les communes puissent réaliser des économies d'échelle et réduire les coûts de procédures, il leur est possible d'adhérer par convention au groupement de commande pour ces prestations de topographie.

Il est donné lecture de la convention constitutive du groupement de commande.

Aussi, il est demandé au conseil municipal

- De décider de l'adhésion de la commune au groupement de commande pour prestations de topographie,
- D'approuver la convention constitutive de ce groupement et d'autoriser Mme la Maire à la signer
- De désigner Grand Belfort Communauté d'Agglomération comme coordonnateur de ce groupement de commandes

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

8) Décision budgétaire modificative n°03/2024

Mme la Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à certaines modifications budgétaires afin de prendre en compte le coût de sortie du syndicat de gestion de la piscine d'Etueffont et la subvention attribuée à l'école publique de Chèvremont.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

c/ 615232	- 1 871 (1851 + 20)
c/ 65748	+ 20 (montant voté subv école)
c/ 65888	+ 1 851 (coût sortie synd piscine)

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

QUESTIONS DIVERSES : /

Séance levée à 21h00

Procès-verbal approuvé et/ou modifié lors de la séance du **17 JAN. 2025**

Isabelle SEGURA
Président de séance,

Christelle MASSIAS
Secrétaire de séance,



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.